

Absent et excusé : Kévin POTTIEZ

La séance est ouverte à 18 h 30. Le Président remercie Monsieur Philippe HOOREMAN, Commissaire Divisionnaire de la zone de police du Tournaisis, pour sa présence. Il suspend la séance et lui cède la parole.

1. Zone de police

Présentation du rapport de zone par Monsieur HOOREMAN, Commissaire divisionnaire : information.

Monsieur HOOREMAN rappelle tout d'abord la typologie de la zone de police ainsi que sa structure géopolitique et socio-économique. On peut constater que le nombre de policiers est de 0,7/km² et bien moindre que dans d'autres zones. Cependant, le nombre de délits est de 27,3/km² ce qui est très bien ! En superficie, le territoire de la zone est 7 fois plus grand que celle de Mouscron et 5 fois celle de la Louvière. Par ailleurs, elle affiche quelques 35 km de frontière avec la France.

Au niveau des ressources humaines, il précise que plus de 45 % des agents de police du cadre opérationnel ont plus de 45 ans ce qui engendre des problèmes organisationnels suite à certains avantages obtenus (temps partiels, suppression des prestations en week-end, dispense des services d'intervention, ...).

Au niveau budgétaire, les dotations communales sont gelées depuis 2014. L'utilisation des réserves devrait permettre de tenir la route jusqu'en 2020-2021. Ensuite, il faut s'attendre à une augmentation de 20 à 30 % des dotations communales en une seule fois.

Les vols dans les bâtiments constituent le chiffre noir de 2017 avec une recrudescence de 21 % par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par le phénomène frontalier et au multirécidivisme. Encore aujourd'hui, une personne a été prise en flagrant délit et a avoué divers vols de vélos et autres victuailles. Au niveau d'Antoing, cela représente 57 faits. Notons cependant que ces vols dans bâtiments ont chuté de près de 70 % sur Antoing au cours des 3 premiers mois de l'année 2018 pour une baisse de 30 % sur l'ensemble de la zone.

Au niveau des nuisances de quartiers, on constate une forte hausse des sanctions administratives. Cela est dû au fait que les fautes de stationnement font désormais partie du Règlement Général de Police et font l'objet de sanctions administratives directes et plus par PV. La hausse est moins forte sur Antoing mais cela s'explique par une approche différente entre zone urbaine et zone rurale. La verbalisation est en effet plus rapide dans les grands centres urbains alors que l'on privilégie plus le dialogue en zone rurale. Les nuisances sonores sont, quant à elles, en baisse. Sur Antoing, on constate cette même baisse au niveau des appels mais une hausse au niveau des PV dressés.

En ce qui concerne les coups et blessures/bagarres et vols avec violence sur la voie publique, les chiffres sont en baisse alors qu'ils sont en hausse à Antoing pour les actes de vandalisme (tags, détérioration de mobilier urbain, ...). Cela est essentiellement dû à des actes multiples effectués par les mêmes personnes.

En matière de stupéfiants, les chiffres sont à la hausse dans l'ensemble de la zone mais sensiblement sur Antoing. Il est à noter qu'une filière albanaise a été démantelée en 2017 et plus récemment, une vaste opération a permis la délivrance de 4 mandats d'arrêt.

L'insécurité routière est également en baisse. La campagne BOB a donné un résultat de positifs de l'ordre de 20 % (ce qui est très élevé) mais est dû au fait que les opérations de contrôle sont ciblées, notamment les nuits de week-ends aux abords des boîtes de nuit. A Antoing, les accidents avec lésions corporelles sont en hausse (de 16 en 2016 à 30 en 2017) de même que le nombre de personnes concernées (de 23 à 51 dont 2 décès). 2 se sont produits durant la nuit à la rue du Coucou; 4 autres à l'Avenue du Lac sans que l'on ne sache trop pourquoi et quelques-uns sur la Nationale 507 à Bruyelle qui reste un point très dangereux.

En ce qui concerne les autres actions, on peut citer :

- La criminalité violente (home-jacking, vols avec violence et vols à main armée) : en baisse notamment la recrudescence des home-jacking;
- Les vols de véhicules : en baisse dans la zone et stable à Antoing;
- Les vols dans véhicule : en baisse dans la zone et à Antoing;
- Les vols à l'étalage : en baisse mais cela est probablement dû à des arrangements à l'amiable plutôt qu'à faire appel aux forces de l'ordre;
- Les vols à la tire : en nette diminution sur la zone (aucun sur Antoing);
- Les vols ASA (sur personnes âgées) : en baisse. La population ne doit pas hésiter à contacter les services de police. On note une augmentation de faux policiers, faux agents de la SWDE, Electrabel ou autres. Ce phénomène est plus fréquent dans les grandes zones urbaines.

Au niveau des activités policières, on notera une baisse du personnel affecté à la gestion négociée de l'espace public (grands événements, grèves, ...). Le personnel affecté au palais de justice est toujours en hausse et passe de 4,3 à 5 ETP ! Le nombre d'arrestation est en baisse. On dénombre 702 arrestations administratives et 486 arrestations judiciaires. 90 personnes ont été déférées devant un magistrat pour 71 arrestations. Quant aux prestations de formation, si elles sont difficiles à intégrer dans l'organigramme, elles sont absolument nécessaires pour le personnel, notamment au maniement des moyens de défense. En effet, les absences sont à environ 8 % (7,1 % en 2016). A noter enfin, l'efficacité du partenariat avec divers organismes tels l'INAMI, l'inspection sociale, l'auditorat du travail, l'afscs,...

Le Président rappelle que récemment, suite à une « sortie », une même personne a taggué à une dizaine d'endroits dans Antoing.

Monsieur VINCENT remercie le Commissaire Divisionnaire pour ces chiffres à la fois intéressants et rassurants. Cependant, certains chiffres sur Antoing sont interpellant tels les vols dans bâtiments. Est-ce que des formations en techno-prévention sont toujours faites dans la zone ? A-t-on distingué les bâtiments munis ou non d'une alarme ? Les chiffres concernant les stupéfiants sont aussi interpellant mais les enquêtes ont mené à de nombreuses arrestations ce qui est une bonne chose. En ce qui concerne l'effectif en hommes, il faut se rendre compte que les missions augmentent (loi Salduz, mises au cachot, ...) mais pas les moyens. Cette situation mériterait une interpellation du Ministre de l'Intérieur en insistant sur les spécificités de notre zone (superficie, frontalité, ...). Deux récentes réunions avec la police fluviale et le SPW sur la problématique du Grand Large vont mener à la pose d'une nouvelle signalisation mais le plus gênant aujourd'hui, ce sont les phénomènes d'attroupements, les Rave Party, ... Dès le mois de mai, il serait intéressant que des actions d'envergure soient faites autour de cette zone. La police locale ne pourra agir seule, l'effectif étant trop léger. Cela pourrait

même être risqué. Il serait plus judicieux et efficace de prévoir des opérations chocs impliquant 20 à 30 hommes.

Le Président signale que l'on pourrait peut-être accentuer les PLP (celui de Maubray attend son autorisation).

Monsieur HOOREMAN précise que la techno-prévention est toujours bien effective sur la zone et que des campagnes d'information sont réalisées lors de divers événements. Il ne possède pas de statistiques sur les vols dans les bâtiments munis ou non d'une alarme mais cela pourrait être mis en place. Quant aux PLP, si c'est lourd au niveau gestion, cela peut rapporter beaucoup en matière de résultats. En ce qui concerne les stupéfiants, c'est tellement lucratif qu'il sera toujours difficile d'en être maître. Pour le Grand Large, des opérations sont effectivement prévues mais pas avec 25-30 hommes, avec plusieurs équipes c'est plus envisageable.

Monsieur VIVIER signale que l'on parle d'une hausse du budget de 20 à 30 % à l'horizon 2020-2021. A-t-on fait des propositions aux communes ? En matière d'accidents, il semble que les voiries à problème soient les rue du Coucou, Avenue du Lac et Chaussée de la Sucrerie. On a parlé des vols dans les habitations mais pas des remorques. Pourtant, celles-ci semblent très prisées. Les chiffres donnent une baisse de la violence alors que les gens en parlent nettement plus qu'avant; il y a une réelle contradiction. En ce qui concerne les incivilités, celles-ci atteignent 11 % et sont en hausse essentiellement à cause du stationnement. Par contre, les déchets sont restés à 4 %, y a-t-il une raison à cette stagnation ? Enfin, en ce qui concerne le Grand Large de Péronnes, c'est surtout la nuit et les week-ends que les nuisances sont les plus importantes. Quant à la zone où se situe le jet-ski, cela semble prisé au niveau des stupéfiants.

Monsieur HOOREMAN précise, qu'au niveau budgétaire, les communes ont pris l'habitude de provisionner. L'augmentation annuelle de 2 % est insuffisante. Au niveau de l'intervention fédérale, on verra leur attitude après les élections. On parle à nouveau de fusions de zones, cela ne règlera certainement pas les problèmes financiers. En ce qui concerne les accidents de roulage, des contrôles sont effectués au niveau de l'alcoolémie notamment sur la N507 et la vitesse y est contrôlée par radars. Ceux-ci sont plus difficiles à installer sur la Chaussée de la Sucrerie au vu de sa configuration.

En ce qui concerne la prévention, le Commissaire Divisionnaire précise que la zone dispose d'analyseurs de trafic qui permettent d'objectiver les impressions de vitesse. Cela est toujours intéressant car, en cas de résultat positif, un radar préventif est installé et ensuite un radar répressif. Au sujet des vols de remorques, même si ceux-ci sont moins nombreux qu'avant, cela reste un problème qui est très probablement lié à l'aspect frontalier. En ce qui concerne les dépôts clandestins, Monsieur HOOREMAN précise qu'il faut activer de plus en plus le levier des sanctions administratives. Au niveau des moyens, il ne peut que sensibiliser les agents de quartier à cette problématique.

Le Président signale que, pour pouvoir sanctionner, il faut pouvoir trouver des indices. Monsieur HOOREMAN ajoute que l'utilisation de caméras mobiles aux endroits où se multiplient les faits de ce genre peut s'avérer intéressante. Monsieur VIVIER abonde dans ce sens.

En ce qui concerne les week-ends et nuits, le Commissaire Divisionnaire précise qu'il dispose de 3 équipes pour l'ensemble de la zone. Parfois, il peut prévoir l'un ou l'autre renfort et, si

cela s'avère nécessaire, il le fera pour le Grand Large. Il insiste sur le fait que personne n'est délaissé et qu'en cas de besoin, la zone peut mener des actions d'envergure.

Le Président remercie Monsieur HOOREMAN pour la qualité de son intervention et les réponses apportées aux questions des conseillers. Il rouvre la séance publique.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY
Politique responsable : Bernard BAUWENS

Monsieur VINCENT sort de séance.

2. Information

Aménagement de la Marina du Port d'Antoing – Désignation d'une équipe d'auteurs de projet – annulation par l'autorité de Tutelle des délibérations du Collège Communal du 16 février 2018, et du Conseil Communal du 20 avril 2017 – courrier du SPW du 03 avril 2018.

Le Président informe les conseillers de la décision de la Ministre DE BUE.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY
Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Marchés de services

- a) Marché de services pour la désignation d'une équipe d'auteurs de projet, pour les travaux d'aménagement de la Marina du Port d'Antoing – Approbation du CSCH, de l'estimation, des plans, du mode de passation et des conditions de marché

Le 3 avril 2018, la Ministre des Pouvoirs Locaux, du Logement et des Infrastructures Sportives, Madame Valérie DE BUE, nous a notifié une irrégularité dans la procédure de passation du marché de service « Aménagement de la Marina du port d'Antoing – Désignation d'une équipe d'auteur de projet à savoir qu'une « *attestation prouvant les bonnes relations commerciales entre la banque et le soumissionnaire* » ne permet pas de fixer le niveau d'exigence minimal du critère de sélection qualitative relatif à la capacité économique et financière du soumissionnaire.

Vu l'obligation de fixer le niveau d'exigence minimum pour ce critère, la délibération du Conseil communal du 20/04/2017 approuvant les conditions du marché et le mode de passation est annulée.

IDETA a corrigé les documents du marché et les a adaptés aux nouvelles réglementations en matière de marchés publics.

Le mode de passation est la procédure négociée sans publication préalable.

Estimation : 105.000 € TVAC.

Délai de validité des offres : 200 jours calendrier.

Critères d'attribution :

- Prix (25)
- Parti pris architectural et inscription dans le contexte environnant au regard du budget disponible (30)
- Faisabilité et respect du budget d'investissement (10)

- Marquage, attractivité et traitement des abords au regard du budget disponible (20)
 - Durabilité, gestion et entretien au regard du budget disponible (15)
- Pas de révision de prix, pas de variantes et pas d'option.

Monsieur DESMET précise que ce point est une suite logique et rapide au point précédent. A la question de Monsieur VIVIER, il est précisé que le projet pourrait rester le même que celui initialement retenu et que le montant de 105.000 € n'est pas un « en plus » par rapport au dossier de base. Le Président ajoute que six mois sont perdus suite à cette décision.

Monsieur VINCENT rentre en séance.

A l'unanimité, le Conseil approuve les cahier spécial des charges, mode de passation de marché (procédure négociée sans publication préalable), estimation, conditions de marché, et la liste des prestataires à consulter.

- b) Marché de services pour la désignation d'un auteur de projet, pour une mission d'étude et de direction de l'exécution des travaux d'aménagement de la place du Préau à 7640 Antoing – Approbation du CSCH, de l'estimation, des plans, du mode de passation et des conditions de marché

Dans le cadre de l'appel à projet visant à « Améliorer le cadre de vie des citoyens et augmenter l'attractivité des lieux de centralité de nos communes », la Ministre Valérie DE BUE nous a informé le 20 mars dernier de l'accord de principe concernant l'octroi d'une subvention de 150.000 € pour l'aménagement de la place du Préau.

Monsieur VANCAUTER (service travaux) a rédigé le CSCH régissant la mission d'auteur de projet des travaux d'aménagement de la place du Préau.

L'estimation est de 24.710,74 € hors TVA ou 29.900,00 € TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure négociée sans publication préalable.

Conditions du marché :

- Critères d'attribution : le prix ;
- Délai de validité de l'offre : 180 jours
- Délai d'exécution :
 - Réunion d'avant-projet : entre le 4 juin 2018 et le 19 juin 2018 ;
 - Projet : à remettre au plus tard le 10 septembre 2018 au plus tard ;
 - Délai pour la rédaction du rapport d'analyse des offres : 15 jours ouvrables à dater de la date d'ouverture des offres (Ce délai est prolongé du temps mis par les soumissionnaires pour fournir les justificatifs de prix ou autres renseignements nécessaires à l'analyse des offres) ;
 - Vérification des états d'avancement : 8 jours ouvrables (à l'exception de l'état d'avancement final pour lequel le délai de vérification est de 15 jours ouvrables)
- Pas de cautionnement ;
- Pas de révision de prix

Monsieur VINCENT se dit dubitatif devant ce projet car les conseillers n'y ont pas été associés. Ce projet lui semble précipité et il demande si les commerçants ont été rencontrés à ce sujet.

Le Président signale en avoir rencontré quelques-uns et entendu les échos sur les places de parking supprimées en face du coiffeur notamment. Il insiste sur le fait que ce projet permet de rendre l'espace public aux citoyens et plus particulièrement aux personnes à mobilité réduite. Une réunion citoyenne se tiendra ultérieurement.

Sur base du plan, le Président réexplique le projet présenté lors du dernier Conseil Communal.

Monsieur VINCENT précise que seuls deux commerçants ont été rencontrés. Il faut voir l'ensemble des riverains et commerçants de la Place du Préau car ce sont les premiers concernés par ce réaménagement. Ce projet mènera à moins de passage dans la Grand'Rue et sera un frein pour les clients. Un système de parking « minute » devrait être étudié.

Le Président rappelle que le parking est gratuit à Antoing. Certaines voiries avaient été fermées par son prédécesseur et celles-ci ont depuis été rouvertes à la circulation.

Le Directeur Général rappelle que ce projet a été retenu par la Ministre justement parce qu'il répondait à tous les critères de son appel à projet dont la redynamisation commerciale et la prise en compte des personnes à mobilité réduites !

Monsieur DESMET ajoute que ceux qui voudront s'arrêter dans la Grand'Rue s'y arrêteront et auront du parking à disposition. Nous ne sommes pas ici dans une mégalopole !

Monsieur VIVIER estime que ce dossier a été très bien élaboré. Cependant, lors des dernières CCATM, différents projets ont été présentés dont une dizaine de nouveaux appartements à l'angle de l'Avenue du Stade et de la rue de l'Orphaverie, le projet de la rue de la Pêcherie ainsi que 22 nouveaux appartements près de l'Aldi au bout de la rue des Tanneurs soit près de 50 nouvelles habitations. Tout cela dans des rues étroites où la mobilité y est déjà compliquée. Ce projet risque d'aggraver cette situation.

Le Président signale que l'on devrait au contraire se réjouir que des investisseurs privés viennent investir à Antoing Effectivement, le bas d'Antoing est fait de petites rues étroites mais cela ne date pas d'hier ! Ce projet n'est pas figé et d'ailleurs, nous ne devons ici que voter le cahier des charges pour désigner un auteur de projet !

Monsieur VERSCHEURE précise que le maintien du rond-point aurait été une bonne chose. Monsieur DESMET lui demande s'il a déjà vu un bouchon de circulation à Antoing. Dans le bas d'Antoing, les personnes âgées qui disparaissent sont remplacées par des plus jeunes qui possèdent au moins une et plus couramment deux voitures. C'est ainsi ! Il ne faut pas avoir peur de l'immobilisme.

Le Président assure qu'une réunion citoyenne sera organisée en temps et en heure.

Par 12 voix pour et six abstentions (Groupe GO et UCA ainsi que Monsieur COURTOIS), le Conseil Communal approuve les cahier spécial des charges, mode de passation de marché (procédure négociée sans publication préalable), estimation et conditions de marché.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER
Politiques responsables : Thierry DESMET

4. Commission locale pour l'énergie (CLE)

Le Conseil Communal est invité à marquer accord sur le rapport de la Commission Locale pour l'Énergie pour les activités pour 2017.

A la question de Monsieur VINCENT sur le possible retour d'un(e) tuteur énergie, Monsieur BILLOUEZ, Président du CPAS, précise que la tutrice énergie engagée précédemment travaillait sur 3 CPAS. Aujourd'hui, il n'y a pas de projet commun à ce sujet. Se pose la question de l'utilité d'avoir une personne à ce poste à temps plein pour une seule entité ?

Monsieur VINCENT précise que des citoyens parlent de coûts énergétiques de leur habitation supérieurs au loyer. On ne doit plus construire avec des radiateurs électriques. On devrait réfléchir à remplacer ces chauffages par le gaz.

Madame BOCAGE précise qu'à la société de logements du Haut Escaut, le gaz est privilégié et ensuite le mazout comme combustible de chauffage. Le Président ajoute que les nouveaux immeubles communaux sont équipés au gaz et que le Collège y est très attentif.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le rapport de la CLE 2017.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

5. Développement rural

Commission Locale de Développement Rural – règlement d'ordre intérieur

Monsieur DESMET explique qu'afin de respecter l'art. 9 §3 du décret du 11 avril 2014 sur le développement rural, le Conseil communal, sur proposition de la CLDR, arrête le règlement d'ordre intérieur de la commission.

A l'unanimité, le Conseil décide d'approuver le règlement d'ordre intérieur de la CLDR.

Agent traitant : Aurélie CARDON

Politique responsable : Thierry DESMET

6. Subsides aux sociétés

a) A l'unanimité, le Conseil octroie un subside au Comité des Usagers du Centre de Lecture Publique, d'un montant de 620 € ;

b) A l'unanimité, le Conseil octroie un subside au Cercle Horticole d'Antoing – Loisirs de l'ouvrier, d'un montant de 250 €.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

c) A l'unanimité, le Conseil octroie un subside au Conseil Consultatif Communal des Aînés, d'un montant de 375 €.

Agent traitant : Vanessa FARVACQUE

Politique responsable : Bernard BAUWENS

7. Demande d'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour par le Conseiller communal Samuël VINCENT pour le groupe UCA

Monsieur VINCENT présente le point de son Groupe sur la prévention incendie.

« **Attendu que**

- en décembre 2017, janvier et mars 2018, trois incendies tragiques se sont produits sur le territoire de notre commune
- depuis 2006, la région wallonne oblige tous les propriétaires de logements à installer des détecteurs incendies dans les habitations
- l'entretien de ces appareils incombe aux locataires
- l'administration communale d'Antoing dispose d'un parc immobilier de 57 logements mis en location à des privés

Nous demandons que le collège réponde aux questions suivantes :

- les logements mis à la disposition par la commune sont-ils tous équipés de ce type de dispositif ?
- une révision de ces dispositifs est-elle organisée par la commune ?
- une vaste campagne de prévention à destination de tous les habitants est-elle envisageable sur l'ensemble du territoire communal notamment par le biais du bulletin communal, des agents de police en charge de la techno-prévention, du conseiller énergie... ? »

Monsieur VINCENT rappelle les circonstances tragiques du récent incendie à Fontenoy où deux personnes sont décédées suite à une combustion lente.

Madame BOCAGE précise qu'à l'origine, tous les logements sont fournis avec des détecteurs incendies. Une clause dans le contrat de bail stipule que le locataire est tenu de changer les piles. A chaque changement de locataire une vérification est effectuée. Elle ajoute que, lors d'un changement de locataire, une révision est faite. Généralement, nos locataires nous préviennent que les détecteurs ne vont plus et que le changement de pile ne permet plus de refaire fonctionner l'appareil. Dans ce cas, on les remplace. On a toujours quelques détecteurs d'avance dans nos stocks. Le Président ajoute qu'il semblerait qu'il faille donner « un coup de froid » (mettre dans le frigo) à un détecteur qui s'est déclenché.

Madame BOCAGE signale qu'une information a bien été faite dans le bulletin communal il y a un an environ. Une page complète y donnait une foule d'informations. Celles-ci seront à nouveau insérées dans le prochain bulletin communal.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Demande d'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour par le Conseiller communal Jean-Bernard VIVIER pour le Groupe Ouverture

Monsieur VIVIER présente le point pour son Groupe sur le Master Plan du Grand Large.

« **Vu que :**

-Le Master Plan du Grand Large a été présenté et préparé par la ville et Ideta il y a déjà quelques années.

-Ce Master Plan a déjà évolué et a été modifié plusieurs fois.

-La ville a présenté à la presse et au conseil communal certains projets (Projet VTT, Marina du Pyc, évolution du chantier Plaquet, aménagement des abords du Grand Large, modifications des structures et de l'état actuel du plan d'eau, arrivée de « Your Nature » sur le site, développement des voiries par le PCDR, une réflexion sur les parkings et accès lors de commissions).

-Certaines décisions ont été prises, arrêt de la convention avec le Pyc, destruction du Tyc (de manière privée), engagement vis-à-vis de certains tiers.

-Les fonds européens accordés à la ville semblaient acquis et le dossier solidement ficelé.

Il apparaît que :

-Trois sites posent questions aujourd'hui d'une part le chantier Plaquet, d'autre part la base de loisirs du Pyc et finalement l'accès aux chemins de halage et donc la pratique de la pêche.

-Pour le chantier Plaquet, on parle d'arrêt de travail, de remise du chantier, de dépôt de bilan, de deux entreprises de gestion, ...

-Pour le Pyc, il semblerait que le dossier n'était pas assez argumenté par la ville ou Ideta ou les deux.

-Pour les pêcheurs, ils ne veulent pas devenir victimes de l'incivisme et du manque de prise en main des sites par les autorités.

Nous vous demandons :

Par un souci de transparence de :

-Nous faire le point sur le chantier Plaquet, le devenir du site mais aussi le devenir des travailleurs. Quelles sont les perspectives d'avenir pour un des derniers chantiers naval de Péronnes ? La ville a-t-elle pris des dispositions pour sauver cette structure ?

-Le Pyc, où en sommes-nous, où en sont les fonds européens ? Avez-vous pensé à la possibilité de les perdre ? Qu'en est-il de l'ASBL dissoute, de la reprise de la ville des différents baux et accords mis en place ?

-La gestion des sites et des panneaux de signalisation. On demande un éclaircissement depuis des années, rien ne bouge, la commission qui a eu lieu à ce sujet n'a pas de suite. Les pêcheurs, seules personnes autorisées à être sur les différents sites (en action de pêche) se posent des questions aussi, ...A quand un respect du règlement communal ?

En conclusion

Ce Master plan mis en place par la ville était la fierté de l'évolution touristique, commerciale et industrielle du site du grand large. Comment allez-vous réagir pour ne pas tout perdre au

fur et à mesure ? Faut-il se remettre en question pour quand même sauver une partie de celui-ci ? »

Monsieur VIVIER précise que certaines réponses ont déjà été fournies, notamment lors de la commission du 23 avril dernier. Le SPW va procéder à la pose d'une nouvelle signalisation mais les pêcheurs restent demandeurs d'un accès motorisé.

Le Président précise que la Commune n'a jamais été interpellée ni par les travailleurs ni par les dirigeants. Nous avons appris les difficultés de l'entreprise par la presse et chacun aura pu prendre connaissance des griefs faits à l'encontre de l'équipe dirigeante et la réponse de celle-ci.

Jusqu'à ce que la désignation d'un gestionnaire de la future Marina soit effective à l'issue d'un marché public, le Péronnes Yacht Club poursuit la gestion du site comme il le fait depuis de nombreuses années. En ce qui concerne les conventions d'occupation des propriétés respectives avec le SPW – Voies Navigables et la Communauté Française, seules les sous-concessions effectuées en son temps avec le PYC ont été supprimées.

En ce qui concerne les subsides européens, nous avons déjà reçu les premières tranches suivant l'avancement du projet. Ces subsides ne sont pas mis en péril à ce jour.

Quant à l'Asbl dissoute, je suppose que vous parlez du TYC ? Ceux-ci n'étaient déjà plus en possession de sous-concessions depuis de nombreuses années mais la commune n'est pas partie prenante dans cette association.

Pour la problématique du Grand Large, vous avez eu toutes vos réponses lors de la commission de ce lundi 23 avril 2018. En accord entre toutes les parties, la circulation automobile sera interdite de manière générale et sans dérogation. La signalisation sera adaptée selon les endroits par le SPW. Des contrôles seront effectués tant par les services de police locale que fluviale ainsi que les services du SPW – Voies Navigables.

En ce qui concerne le chantier Plaquet, le Président ajoute que les devis pour les réparations de bateaux se font souvent en cale sèche et très compliqué à établir. Pour l'avenir de cette entreprise, il faut espérer qu'un repreneur se manifestera. Si nous pouvons aider l'entreprise d'une quelconque manière, nous le ferons mais cela reste du secteur privé. A la question de Monsieur VIVIER, le Président précise que nous ignorons si la situation doit être comprise comme une faillite annoncée.

Madame Sabine MAHIEU signale que l'actuel patron se lance dans d'autres activités, notamment immobilières, sur le site. Le Président signale que l'outil apparaît vétuste mais on verra la suite des événements.

Le Président insiste sur le fait qu'il prendra ses responsabilités pour le problème de circulation autour du Grand Large et rappelle que la position du SPW avait fait l'unanimité lors de la commission du 23 avril.

Monsieur VIVIER précise que des mesures pour réduire la vitesse à l'Avenue du Lac, la rue du Large et en face du futur site BMX avaient aussi été évoqués.

Le Président rappelle que ces voiries sont propriétés du SPW qui mettra en place la signalisation. Nous savons que nous devons quelque peu élargir l'entrée du site BMW à la

demande du SPW. Les mesures prises sur les chemins de halage sont les mêmes de Liège à Comines.

Monsieur VIVIER signale qu'il existe 3 sociétés de pêche et demande si des dérogations pour la circulation pourront leur être accordées lors des concours de pêche. Le Président précise que ces demandes devront être formulées auprès du SPW. En cas d'avis favorable, les sociétés de pêche devront demander officiellement une autorisation de circulation auprès de la Commune, autorisation que nous délivrerons bien évidemment si le SPW a donné son feu vert. Monsieur VIVIER ajoute, qu'en cas de disparition du chantier Plaquet, l'implantation d'un parking pourrait s'avérer utile.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

9. Procès-verbal

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2018.

Monsieur VINCENT sort de séance.

Au niveau du procès-verbal, Monsieur VIVIER tiens à souligner que son Groupe n'a pas toutes les réponses à ses questions quant à la procédure de recrutement du DG de CPAS. Ainsi, il semblerait que ce soit la Directrice de la Maison de Repos qui aurait signé des documents afférents à cette procédure notamment au niveau de la désignation du jury.

Monsieur BILLOUEZ précise que la Directrice f.f. n'est pas intervenue dans la désignation des membres du jury. Celui-ci est composé de deux Directeurs Généraux de CPAS désignés par la Fédération des Directeurs Généraux, d'une professeure licenciée en français et de deux Directeurs Généraux l'une du CPAS de Rumes et l'autre notre Directeur Général Communal. Ces trois derniers ont été désignés par le Bureau Permanent.

A la demande de Monsieur VIVIER, le Directeur Général lui enverra les documents qui ont été affichés aux valves.

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal du 22 mars 2018.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

10. Questions orales

Madame BOCAGE signale que, lors de la Commission des personnes handicapées, elle avait évoqué la demande de reconnaissance Handicity déposée par la Commune et a le plaisir d'informer le Conseil qu'Antoing a officiellement obtenu le label. A la demande de Monsieur VERSCHEURE, elle précise que cette reconnaissance est renouvelable tous les 6 ans.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 20 h 15.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS